**LIQUIDATION JUDICIAIRE**



Achat et vente de chaussures, articles chaussants, bonneterie et maroquinerie

30 avenue du Château de Jouques – 13420 GEMENOS

RCS N° 413 157 306

**CAHIER DES CHARGES POUR LE DEPOT D’UNE OFFRE DE REPRISE D’UN FONDS DE COMMERCE AU VISA DE L’ARTICLE L.642-19 Com**

**Juge commissaire** : Monsieur PHILIPPE BROSSIER

**Juge commissaire suppléant** : Monsieur Jacques ATTAS

**Co-liquidateurs judiciaires :**

* Maître Jean-Pierre LOUIS
* Maître Jean-Charles HIDOUX

**Document remis au candidat acquéreur par le liquidateur judiciaire dans la perspective du dépôt d’une offre de reprise.**

*Le présent cahier des charges comporte les clauses et conditions applicables dans le périmètre d’une reprise d’un fonds de commerce conformément aux dispositions de l’article L642-19 du code de commerce.*

La liste des fonds de commerce objets du présent appel d’offres est reproduite ci-après et précise pour chaque fonds l’étude en charge du dossier.

Madame, Monsieur,

Le présent cahier des charges vous est remis en vue de la présentation d’une offre de reprise du fonds de commerce situé Route de la Sablière 13011 MARSEILLE dépendant de la liquidation judiciaire de la SAS MINELLI.

Les informations relatives à ce fonds transmises dans le cadre de l’appel d’offres sont disponibles sur notre site internet : [www.louis-lageat.fr](http://www.louis-lageat.fr) (depuis la rubrique FONDS DE COMMERCE MINELLI) et sur <https://actify.fr/>

Sont exposées ci-après les clauses et conditions applicables à la reprise du fonds de commerce en application des dispositions de l’article L642-19 du code de commerce.

|  |
| --- |
| **Avertissements :**  **Le présent document doit être joint à l’offre après avoir été lu, complété, paraphé et signé.**  **Chaque fonds de commerce doit faire l’objet d’une offre distincte remise au gestionnaire du fonds selon la liste jointe**  **Tout dossier incomplet fera l’objet d’un avis défavorable.** |

1. **Description du fonds de commerce**

**Désignation du fonds de commerce :**

**FONDS DE COMMERCE MARSEILLE LA VALENTINE**

Un lot de copropriété n°75 de 79m², un lot n°246 de 35m² et un lot n°248 de 214m².
  
Loyer : 18 177 € HT/CC
  
Objet du bail : Vente de chaussures, accessoires, bas , chaussette, maroquinerie et en général tous articles connexe au commerce de la chaussure
  
Fin du bail : 31/12/2030

Ce fonds de commerce est composé principalement :

* du droit au bail pour la période restante à courir en l’état du bail commercial en vigueur,
* du mobilier et du matériel d’exploitation inventorié par le Commissaire de justice dans le cadre de la liquidation judiciaire (cf. Inventaire),

* de la clientèle attachée au local

Sont expressément exclues de la reprise l’enseigne et la marque.

1. **Présentation de l’offre**

Les offres doivent être **transmises par écrit** au plus tard le **8 Mars 2024 à 15H00**

Au choix :

* Par voie postale :

**SCP JP. LOUIS & A. LAGEAT – 30 Cours Lieutaud CS 10027 13231 Marseille Cedex 1**

* Par courriel avec accusé de réception à l’adresse suivante : [adrien.joly@louis-lageat.com](mailto:adrien.joly@louis-lageat.com)
* En mains propres contre récépissé à l’étude

|  |
| --- |
| Les pièces à joindre à l’offre de reprise |
| Copie recto-verso d’une pièce d’identité |
| Si l’offre est faite par une personne morale : un extrait Kbis de moins de 3 mois, statuts certifiés conformes et à jour + ventilation du capital social + Extrait du registre des bénéficiaires effectifs |
| Justificatif de l’origine des fonds |
| * Chèque de banque couvrant la totalité du prix de cession (encaissable par le liquidateur au plus tard au jour de la signature de l’acte de cession) * À défaut, attestation bancaire de disponibilité des fonds couvrant la totalité du prix de cession et engagement sur l’honneur d’affecter les fonds disponibles au paiement du prix * En cas de recours à un financement bancaire, l’offre de prêt   NB. A défaut de justifier du financement du prix de cession, l’offre fera l’objet d’un avis défavorable du liquidateur judiciaire  Aucun virement bancaire dont l’origine des fonds n’a pas été justifiée ne sera acceptée |
| Un descriptif du projet envisagé et de la nature de l’activité envisagée |

1. **Les conditions de l’offre de reprise du fonds de commerce**

Les offres devront être :

* **Fermes et définitives,**
* **Sans conditions suspensives,**
* **Conformes aux dispositions de l’article L642-3 du code de commerce (attestation d’indépendance / de tiers)**

Les offres ne pourront être retirées avant que le Monsieur Juge Commissaire ait statué.

Le délai de dépôt des offres pourra être prolongé/modifié si nécessaire, et notamment si les offres reçues sont incomplètes, ou pour permettre le cas échéant une amélioration des propositions reçues, éventuellement en ayant recours à la présentation des offres sous enveloppe fermée. Dans ce cas, les candidats en seront informés dans un délai raisonnable.

Au terme du délai susvisé, les offres reçues seront soumises au Juge commissaire par requête conformément aux dispositions de l’article L642-19 du code de commerce. Les candidats ne seront ni convoqués ni entendus par le Greffe sauf avis contraire du Juge commissaire.

Le candidat cessionnaire sera informé de la décision rendue. Le transfert de propriété interviendra après paiement complet du prix, purge des délais d’appel et de préemption et signature des actes de cession. Les candidats évincés ne seront pas recevables à interjeter appel.

L'ordonnance qui sera rendue et qui homologuera l'offre d'achat retenue sera notifiée par le rédacteur d’acte ou le liquidateur à tous les titulaires d'un droit de préemption pouvant s'exercer, que ce soit tant en vertu de l'article L 211-1 du Code de l'urbanisme en ce qui concerne le droit de préemption commercial, qu'en vertu de tout autre disposition légale instituant un droit de préemption ou un droit de préférence opposable à la cession de gré à gré en liquidation judiciaire.

En conséquence, l'offre d'achat engagera le candidat acquéreur sous réserve qu'aucun droit de préemption ou droit de préférence applicable en l'espèce ne soit exercé. L'exercice du droit de préemption ou du droit de préférence, s'il arrive, obligera le vendeur à l'égard du préempteur et rendra la présente caduque, ce que le candidat acquéreur reconnait expressément.

La régularisation des actes de cession devra intervenir dans un délai de trois mois à compter de la notification de l’ordonnance à intervenir. Passé ce délai, le candidat repreneur s’engage à prendre en charge les loyers pour le compte de la liquidation judiciaire jusqu’au transfert définitif du fonds. En outre, à défaut de régularisation de l’acte de cession dans les conditions prévues dans l’ordonnance du juge commissaire à intervenir imputable au candidat retenu, ce dernier s’expose à une action indemnitaire en réparation du préjudice causé à la liquidation judiciaire.

L’acte de cession sera rédigé par un avocat ou un notaire dont les honoraires resteront à la charge du cessionnaire. Les droits d’enregistrement et les frais liés à l’acte de cession seront à la charge du cessionnaire en sus du prix de cession.

En outre, le candidat repreneur reconnait avoir pris connaissance des informations contractuelles mises à disposition par le liquidateur judiciaire et faire son affaire personnelle d’une éventuelle négociation des dispositions du bail commercial et de l’ensemble des conventions applicables. Il reconnait enfin que la cession de gré à gré du fonds de commerce interviendra dans le strict respect du bail et de ses avenants et qu’il sera tenu de l’ensembles des clauses contractuelles sauf accord du bailleur.

Le candidat reconnait notamment avoir pris connaissance des clauses de solidarité attachées au bail repris et notamment d’éventuelles clauses de solidarité « inversée » rendant le cessionnaire garant des dettes locatives antérieures à la cession.

Le candidat acquéreur renonce expressément par la présente à toute garantie des vices cachés et à toute garantie d’éviction du fait des tiers.

* **Engagement du candidat :**

Je soussigné(e) :

**Nom et Prénom :**

**Date et lieu de naissance :**

**Agissant**

(*rayez la mention inutile*)

* Pour mon compte
* Pour le compte de la société…………………………………………...…………

SIREN………………………………………………………dont je suis le dirigeante / la dirigeante

*Accepte expressément les clauses et conditions prévues aux présentes et m’engage expressément à ne divulguer aucune information reçue ni aucun document communiqué par le liquidateur judiciaire dans le cadre de la cession du bien objet de la vente envisagée.*

**A défaut d’acceptation de l’ensemble des conditions énumérées au présent cahier des charges valant offre de reprise, celle-ci fera l’objet d’un avis défavorable du liquidateur judiciaire**

1. **L’offre de reprise**

* **Le Candidat :**

|  |  |
| --- | --- |
| Le candidat | |
| Nom et Prénom/Dénomination sociale |  |
| *Le cas échéant intervenant pour le compte de* |  |
| Date et lieu de naissance/immatriculation |  |
| Contact / Téléphone + mail |  |
| N° CNI ou passeport  + date délivrance ou n°RCS/KBIS |  |

* **Le Mandataire :**

A compléter dans l’hypothèse de l’intervention d’un mandataire (avocat, agent immobilier…)

|  |  |
| --- | --- |
| Le Mandataire | |
| Nom et Prénom/Dénomination sociale |  |
| Contact / Téléphone + mail |  |

* **Le prix de cession**

|  |  |
| --- | --- |
| Prix de cession total | ……………………………………………… €   * Actifs corporels : ……………………….. € * Actifs incorporels : ……………………… € |
| Honoraires de négociation  Agence immobilière :  ………………………………………………… | **……………………………………………. €** |
| Prix net liquidation judiciaire | **………………………………………….. €** |
| Origine des fonds | 🞎 Paiement sur fonds propres  🞎 Financement bancaire  🞎 Autre (préciser) :  ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… |

* **RGPD**

La candidat acquéreur est *informé qu’en vertu des articles 13 et 14 du Règlement général de la protection des données (RGPD), les informations collectées seront conservées par la SCP LOUIS & LAGEAT jusqu'à expiration de la durée de prescription d'une action en responsabilité (5 ans à compter de la fin de mission) et que je peux à tout moment contacter l’étude afin de consulter, faire rectifier ou effacer les données me concernant.*

* **Faculté de substitution**

🞎 OUI

🞎 NON

S’il était fait recours à une faculté de me substituer à une personne morale, j’atteste que je serai porteur de parts majoritaire, et que je ne contreviendrai pas aux dispositions de l’article L642-3 du Code de commerce.

La substitution ne pourra intervenir au profit de tiers non identifiés ou qui ne remplissent pas ces conditions.

**ATTESTATION D’INDEPENDANCE**

Je soussigné(e)

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Atteste, par la présente, avoir pris connaissance des dispositions de l’article L. 642-3 du code de commerce énumérées ci-dessous et confirme ne pas être concerné par les cas d’exclusion qui y sont mentionnés.

Fait à………………………………………….

Le……………………………………………..

**Signature**

**Article L. 642-3 du code de commerce**

*Ni le débiteur, au titre de l'un quelconque de ses patrimoines, ni les dirigeants de droit ou de fait de la personne morale en liquidation judiciaire, ni les parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement de ces dirigeants ou du débiteur personne physique, ni les personnes ayant ou ayant eu la qualité de contrôleur au cours de la procédure ne sont admis, directement ou par personne interposée, à présenter une offre. De même, il est fait interdiction à ces personnes d'acquérir, dans les cinq années suivant la cession, tout ou partie des biens compris dans cette cession, directement ou indirectement, ainsi que d'acquérir des parts ou titres de capital de toute société ayant dans son patrimoine, directement ou indirectement, tout ou partie de ces biens, ainsi que des valeurs mobilières donnant accès, dans le même délai, au capital de cette société.*

*Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une exploitation agricole, le tribunal peut déroger à ces interdictions et autoriser la cession à l'une des personnes visées au premier alinéa, à l'exception des contrôleurs et du débiteur au titre de l'un quelconque de ses patrimoines. Dans les autres cas et sous réserve des mêmes exceptions, le tribunal, sur requête du ministère public, peut autoriser la cession à l'une des personnes visées au premier alinéa par un jugement spécialement motivé, après avoir demandé l'avis des contrôleurs.*

*Tout acte passé en violation du présent article est annulé à la demande de tout intéressé ou du ministère public, présentée dans un délai de trois ans à compter de la conclusion de l'acte. Lorsque l'acte est soumis à publicité, le délai court à compter de celle-ci.*

**ATTESTATION "TRACFIN"**

**Une image contenant texte, Police, capture d’écran, nombre

Description générée automatiquement**

**Une image contenant texte

Description générée automatiquement**

1. **Les pièces jointes**

**Avertissements :**

**Le présent document doit être joint à l’offre après avoir été lu, complété, paraphé et signé.**

**Chaque fonds de commerce doit faire l’objet d’une offre distincte remise au gestionnaire du fonds selon la liste jointe**

**Tout dossier incomplet fera l’objet d’un avis défavorable.**

Afin de vous permettre d’établir votre proposition, vous trouverez sur notre site internet les pièces jointes suivantes :

* Les baux commerciaux et les avenants
* La dernière quittance de loyers
* Les coordonnées du bailleur

D’autres informations pourront vous être communiquées ultérieurement.

Dans l’attente de votre proposition, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l’assurance de mes sentiments dévoués.

**Jean-Pierre LOUIS Jean-Charles HIDOUX**

**Une image contenant croquis, dessin, Dessin d’enfant, art

Description générée automatiquement**

|  |  |
| --- | --- |
| FONDS DE COMMERCE GERES PAR la SCP JP. LOUIS & A. LAGEAT, mission conduite par MAITRE JEAN-PIERRE LOUIS MANDATAIRE JUDICIAIRE - 30 COURS LIEUTAUD 13001 MARSEILLE  Contact : M. Adrien JOLY, Collaborateur / [adrien.joly@louis-lageat.com](mailto:adrien.joly@louis-lageat.com) | |
| FONDS DE COMMERCE | **ADRESSES** |
| ANGLET CC BAB2 | C.C. BAB 2 - AVENUE JEAN LÉON LAPORTE  64600 ANGLET |
| BESANCON | 42 RUE D'ANVERS 25000 BESANCON |
| BORDEAUX CC BEGLES | C.C. VILLE D'ARCINS 33130 BEGLES |
| BORDEAUX LE LAC 2 | C/C AUCHAN LE LAC 33000 BORDEAUX LE LAC |
| CAEN | 17 RUE SAINT JEAN 14300 CAEN |
| CAEN MONDEVILLE | CC MONDEVILLE 2 CELLULE N76 14120 MONDEVILLE |
| CAGNE SUR MER | C/C POLYGONE RIVIERA 145 AVENUE DES ALPES 06800 CAGNES SUR MER |
| CANNES | 66, RUE D'ANTIBES 06400 CANNES |
| CHARTRES | 1 RUE NOEL BALLAY 28000 CHARTRES |
| CLERMONT FERRAND | 1 PLACE JAUDE 63000 CLERMONT-FERRAND |
| DIJON | 2 RUE BOSSUET 21000 DIJON |
| LE MANS | PLACE SAINT NICOLAS 72000 LE MANS |
| LES TERRASSES DU PORT | 33 QUAI DU LAZARET C/C LES TERRASSES DU PORT 13002 MARSEILLE |
| LIMOGES | 2 , RUE DU CLOCHER 87000 LIMOGES |
| LYON CC PART DIEU BAS | C.C LYON PART DIEU BOUTIQUE 104 69431 LYON CEDEX 03 |
| LYON ECULLY | CC ECULLY GRAND OUEST 69130 ECULLY |
| MARSEILLE CC AVANT CAP | C/C AVANT CAP LOT N°18 13480 CABRIES |
| MARSEILLE CC LA VALENTINE | C.C LA VALENTINE ROUTE SABLIÈRE- BOUTIQUE 74 13011 MARSEILLE |
| MARSEILLE ST FERREOL | 28 RUE ST FERREOL 13001 MARSEILLE |
| METZ SERPENOISE | 48, RUE SERPENOISE 57000 METZ |
| MONTPELLIER | 28/30 RUE DE LA LOGE 34000 MONTPELLIER |
| MULHOUSE | 28 RUE DU SAUVAGE 68100 MULHOUSE |
| NANCY | 1-3 RUE SAINT GEORGES 54000 NANCY |
| NANTES ST HERBLAIN | "CENTRE COMMERCIAL ATLANTIS LE CENTRE CELLULE A1 – B13 44800SAINT HERBLAIN CEDEX" |
| ORLEANS | 11 RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 45000 ORLEANS |
| RENNES | 2 RUE D'ESTREES 35000 RENNES |
| RENNES CC ALMA | C.C ALMA 5 RUE BOSPHORE 35000 RENNES |
| ST ETIENNE | 6 PLACE DORIAN 42000 ST ETIENNE |
| STRASBOURG CC LES HALLES | CC PLACE DES HALLES 67000 STRARSBOURG |
| THIONVILLE CC GERIC | C.C. GERIC - BP 9031 57127 THIONVILLE |
| TOULON CC GRAND VAR | C.C. GRAND VAR - AV DE L'UNIVERSITE 83160 LA VALETTE DU VAR |
| TOULOUSE 15 ALS. LORRAINE | 15, RUE ALSACE LORRAINE 31000 TOULOUSE |
| TOURS ST PIERRE | CENTRE COMMERCIAL LES ATLANTES AVENUE JACQUES DUCLOS 37700 SAINT PIERRE DES CORPS |
| TROYES | 88/90 RUE EMILE ZOLA 10000 TROYES |
| VANNES | 10 RUE MENE 56000 VANNES |

|  |  |
| --- | --- |
| FONDS DE COMMERCE GERES PAR MAITRE JEAN-CHARLES HIDOUX  MANDATAIRE JUDICIAIRE – 64 RUE MONTGRAND 13006 MARSEILLE  Contact : [minelli@etude-hidoux.com](mailto:minelli@etude-hidoux.com) | |
| FONDS DE COMMERCE | **ADRESSES** |
| AEROVILLE | BOITE 37 C/C AEROVILLE 30 RUE DES BUISSONS TREMBLAY EN FRANCE 95700 ROISSY EN FRANCE |
| AULNAY | C.C. RÉGIONAL PARINOR - LES HAUTS DE GALY 93600 AULNAY SOUS BOIS |
| LEVALLOIS PERRET | 6 PLACE DORIAN 42000 ST ETIENNE |
| NOGENT/MARNE | 148 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 94130 NOGENT SUR MARNE |
| PARIS BEAUGRENELLE | CC BEAUGRENELLE 2 RUE LINOIS 75015 PARIS |
| PARIS CC CARRE SENART | C.C CARRE SENART LOCAL 31 77127 LIEUSAINT |
| PARIS CC EVRY | C.C EVRY 91022 EVRY CEDEX |
| PARIS CC FORUM | FORUM DES HALLES N°117 NIVEAU 3 PORTE LESCOT 75045 PARIS CEDEX 01 |
| PARIS CC LA DEFENSE | C.C. LA DEFENSE - CASIER 2262 92092 PARIS LA DEFENSE CDX 25 |
| PARIS CC LES ULIS | C.C. LES ULIS ILOT 8L 91940 LES ULIS |
| PARIS CC MONTESSON | CENTRE COMMERCIAL CARREFOUR, 280 AV. GABRIEL PÉRI, 78360 MONTESSON |
| PARIS CC PARLY HAUT | C.C. PARLY 2 LOCAL POSTAL 423 78158 LE CHESNAY CEDEX  CAGNES SUR MER |
| PARIS CC PASSAGE DU HAVRE | PASSAGE DU HAVRE LOT N°39 75009 PARIS |
| PARIS CC ROSNY 2 | C.C. ROSNY 2 MAG 244 93110 ROSNY/BOIS |
| PARIS CC VELIZY | C.C. VELIZY 2 - MAG 215 78140 VELIZY |
| PARIS CC VILLIERS | GALERIE CARREFOUR VILLIERS EN BIÈRE BP23 77190 DAMMARIE LES LYS |
| PARIS GENERAL LECLERC | 46 AV DU GENERAL LECLERC 75014 PARIS |
| PARIS PONT NEUF | C/C SO OUEST 31 RUE D'ALSACE 92300 – LEVALLOIS PERRET |
| PARIS ST LAZARE | 10, RUE DU HAVRE 75009 PARIS |
| PARIS ST MICHEL BAS | 21 BD ST MICHEL 75005 PARIS |
| PARIS VICTOR HUGO | 127, AVENUE VICTOR  75016 PARIS |
| RAMBOUILLET | CC CARREFOUR BEL AIR CELLULE N°53 RN 10 78120 RAMBOUILLET |